

# GRANDE BROCANTE DE PRINTEMPS

## JEUDI 08 Mai 2025



### Informations pratiques :

- Lieu : *Parking du 19 Mars 1962 (aussi appelé Place du Marché aux Noix) 24200 SARLAT-LA CANEDA*
- Organisateur : *Lions Club de Sarlat*
- Exposants : *50 maximum*
- Type d'exposants : *Professionnels uniquement*
- Emplacements : *24m<sup>2</sup> – 36m<sup>2</sup> - 48m<sup>2</sup> -*
- Horaires : *6h30 à 18h00*
- Email : [m.leger@norbert.fr](mailto:m.leger@norbert.fr)
- Contacts :
  - *Michel* : : *06 72 65 69 22*
  - *Carole* : : *06 22 60 24 65*

---

---

### FICHE D'INSCRIPTION

Adresse e-mail\* :

---

RAISON SOCIALE\* :

---

Forme juridique de l'Etablissement\* :

---

N° RCS\* :

---

NOM Prénom du dirigeant\* :

---

Adresse\* :

---

---

Portable :

---

CARTE IDENTITE

OU

PASSEPORT

NUMERO PIECE IDENTITE : \_\_\_\_\_

AUTORITE AYANT ETABLI LE DOCUMENT : \_\_\_\_\_

DELIVREE LE : \_\_\_\_\_

Stands :

- 24 m<sup>2</sup> - 50,00€

- 36 m<sup>2</sup> - 70,00€

- 48 m<sup>2</sup> - 90,00€

**Description des produits vendus :**

**Notes :**

Votre inscription sera définitive lorsque nous aurons reçu :

- **La fiche d'inscription dûment complétée**
- **Votre règlement par chèque à l'ordre du Lions Club de Sarlat**
- **Le règlement intérieur daté et signé.**

Le tout **avant le 20 Avril 2025.**

A adresser à :

- LIONS CLUB de SARLAT - BP N°19 - 24201 SARLAT-LA CANEDA CEDEX

Au plaisir de vous accueillir !

Toute l'équipe du Lions Club de Sarlat vous remercie !

*\* = Réponse obligatoire*

*NB : les véhicules ne pourront être stationnés sur les stands*

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**GRANDE BROCANTE DE PRINTEMPS 2025**  
**LIONS CLUB DE SARLAT**  
**08 Mai 2025**

Dans le texte qui suit, le **Lions Club de Sarlat** est désigné sous le nom **d'organisateur**, l'ensemble des **participants** sous celui **d'exposants** et la **Grande Brocante de Printemps** sous celui de **Brocante**.

L'inscription à la Brocante implique l'acceptation du présent règlement et l'exposant renonce à tous recours contre l'organisateur pour tous dommages causés aux marchandises exposées ou proposées à la vente. L'exposant déclare être en règle et pouvoir exercer la vente sur les brocantes de plein vent, être en possession des documents le justifiant, (Le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou la référence du récépissé de déclaration au CFE pour les auto-entrepreneurs, la carte d'identité), ou tout autre documents administratif justifiant son activité légale, être également le jour de la brocante **assuré pour sa responsabilité civile pour l'activité exercée**, dégageant de ce fait l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'incidents, d'accidents ou de fausse déclaration. **Cette brocante est réservée aux brocanteurs professionnels.**

**HORAIRES de la BROCANTE :**  
**08 Mai 2025 – accueil du public**  
**De 7h30 à 18h00**

**ACCUEIL DES EXPOSANTS :**  
**Horaire exposants**  
**De 6h30 – 18h30**

A **son arrivée**, chaque exposant **devra avoir réglé la totalité des frais** correspondant à son inscription et devra obligatoirement signer le registre, qui devra être remis par l'organisateur à la Mairie ou en Préfecture à l'issue de la manifestation. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'irrégularités, et se réserve le droit de refuser l'installation de l'exposant sans remboursement des frais avancés, ni indemnité.

**EMPLACEMENTS :**

L'organisateur met à la disposition des exposants, un emplacement, en fonction du métrage réservé. **Les véhicules des exposants ne pourront pas être stationnés sur le stand.**

**FRAIS D'INSCRIPTION :**

**Toute inscription à la brocante entraîne l'obligation de s'acquitter, préalablement, de la totalité des frais liés à cette inscription et en fonction du métrage réservé et ceci avant le 20 Avril au plus tard.**

En cas de **désistement d'un exposant** avant le **20/04/2025**, ces frais lui seront remboursés. Après cette date, s'il ne peut trouver un remplaçant agréé par l'organisateur, les frais d'inscription resteront acquis par l'organisateur.

A l'arrivée sur la brocante une facture sera remise à l'exposant, la facture reprenant les frais de participation. Toutes raisons, indépendantes de la volonté de l'organisateur, empêchant le bon déroulement de la brocante, ne sauraient être un motif de recours contre l'organisateur.

**RECOMMANDATIONS :**

Cette brocante étant organisée sur un lieu non prévu à cet effet, l'organisateur doit le restituer en parfait état de propreté. Les exposants devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour laisser, à leur départ, leurs emplacements et les parties communes en parfait état de propreté. D'autre part, durant le déroulement de la brocante, l'exposant s'engage à respecter les mesures d'hygiène et de salubrité publique. Au cas où l'emplacement ne serait pas restitué en parfait état de propreté, l'organisateur se réserve le droit de le faire nettoyer aux frais de l'exposant.

**PUBLICITÉ :**

Le Lions Club de Sarlat fera la communication sur cet événement par toutes voies médiatiques qu'il pourra, ou jugera nécessaire d'utiliser.

---

L'organisateur se réserve le droit d'exclure, sans indemnités, et par tous les moyens qu'il jugera nécessaires, tout exposant qui ne respectera pas le présent règlement ou troublera le bon déroulement de la brocante ou de l'ordre public.

**Nom et Prénom :** \_\_\_\_\_

**Signature de l'exposant, précédée de la mention « Lu et approuvé ».**

**Les emplacements des stands :**

24m<sup>2</sup> - 50,00€                    //            36m<sup>2</sup> - 70,00€                    //            48m<sup>2</sup> - 90,0